



## APPEL REGLEMENTAIRE

*District de la Loire*

Tél : 04-77-92-28-84

PV N° 24 DU SAMEDI 05/02/2022

### **APPEL N° 3 (2021-2022)**

Composition de la Commission d'Appel en date du mercredi 26 janvier à 18H30

Fabrice BERTHON (Président) ; Marc MORETON ; Claudette JEANPIERRE ; Serge GUIOTTO ; Jean Marc PERRET ; Bernard BERTOLOTTI ; Marie Pierre FOLLEAS.

**Les représentants de la Commission des règlements, et Marc MORETON, n'ayant pris part ni aux délibérations, ni à la décision.**

Appel du club 504513 C.S. CREMEAUX à la suite de la décision de la Commission des Règlements du District de la Loire, en séance du lundi 13 décembre 2021.

Référence du match : 504513 C.S. CREMEAUX 1/ 527379 U.S. VILLARS 2 catégorie Séniors D2 poule A  
Match de championnat n° 23410407 du dimanche 05 décembre 2021.

#### **Rappel des sanctions prises à l'encontre du club requérant**

- Décision établie le lundi 13 décembre 2021 et notifiée par P. V. N° 18 du samedi 18 décembre 2021.
- Rappel de la sanction : Match perdu par pénalité.

La Commission a pris connaissance de l'appel pour le déclarer recevable sur la forme.

#### **Présents pour le club 504513 C.S. CREMEAUX**

2538624704 Mathieu VERNAY (président) accompagné de trois personnes licenciées du club.

#### **Présent pour le club 527379 U.S. VILLARS**

510272423 Charles FRAISSE (président)

Après avoir entendu les représentants des deux clubs,

#### **La Commission d'Appel décide :**

- Confirme la sanction prise par la Commission des Règlements, lors de sa réunion du lundi 13 décembre 2021, pour le club 504513 C.S. CREMEAUX.
- Exonère les frais d'appel d'un montant de 100 € au club 504513 C.S. CREMEAUX.